

TRACE SPORT

Peinture de traçage terrain de football rugby golf manifestation sportive



Définition

Présentation :

TRACE SPORT est une peinture destinée au traçage des terrains de sports à base de copolymères acryliques en phase aqueuse, de pigments et de charges appropriés.

Domaines d'application

- TRACE SPORT est destiné au traçage des terrains de sport.
- TRACE SPORT peut s'utiliser sur terrains stabilisés.

Propriétés

Qualités et performances

- d'une excellente blancheur
- · sans odeur désagréable
- · facilile d'utilisation.
- · respectueuse des pelouses et de l'environnement en général.
- · aucun danger pour l'homme.

Caractéristiques techniques

Aspect sec	Mat
Densité à 20°C	1,55 +/- 0.05
Teinte	Blanc
Séchage à 20°C	Sec : 2 à 3 heures environ. Le temps de séchage variera en fonction de la température, du taux d'humidité et de la circulation de l'air.
Diluant	eau

Application

Mise en œuvre

Matériel: Traceurs à rouleaux ou à pulvérisation.

Dilution: TRACE SPORT PRO peut se diluer selon les exigences du traçage (blancheur) de 4 à 5 fois son volume. Bien mélanger avec l'eau pour obtenir une solution homogène

Nettoyage du matériel : A l'eau.

Recommandations / Précautions d'usage

- Bien homogénéiser le produit avant utilisation
- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C ou supérieure à 35°C, par risque de pluie ou de neige, par temps venté
- Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs
- Se conserve 1 an en emballage d'origine.



Consommation

2 à 5 L / terrain de foot standard

Conditionnement

15 kg (10 Litres)





« La présente notice a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et le résultat d'essais effectués avec un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisations conformes aux normes ou DTU en vigueur; ces renseignements ne peuvent pas suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.»

V1.1 - 06/13